

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251124-d-2025-51-AU
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

Extrait du registre des décisions du Maire

OBJET : DECALOG – CONTRAT DE SERVICE D'APPLICATIFS HEBERGES A LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122.22,
Vu la délibération n° 2020-22 du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toutes décisions dans les matières prévues à l'article visé ci-dessus,
Considérant que la bibliothèque souhaite disposer d'un logiciel informatique de gestion de la bibliothèque
Vu la proposition de la société DECALOG dont le siège social est situé 2B, avenue Pierre de Coubertin- 38170 SEYSSINET PARISET, représentée par son Président, Monsieur Philippe MAMY,

DECIDE

DE SIGNER avec la société DECALOG dont le siège social est situé 2B, avenue Pierre de Coubertin- 38170 SEYSSINET PARISET, un contrat fixant les conditions et les modalités d'utilisation du système informatique de services d'Applicatifs pour la bibliothèque, pour un montant annuel de 952.03 € HT. Le contrat prend effet à partir du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 60 mois.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à La Frette-sur-Seine, le 24/11/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251124-d-2025-51-AU
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025